



C'était la dernière réunion de ce mandat.

Le SNPA œuvre depuis plusieurs années pour que les ratios augmentent, afin que les collègues puissent dérouler une carrière dans les meilleures conditions possibles.

Les Tableaux d'avancement ne sont pas publiés dans ce compte rendu, car les ratios pour SACS et SACE n'ont pas encore été validés par la Fonction Publique. La DRH nous informe que la Fonction publique devrait se prononcer dans les prochains jours, car au regard des textes elle dispose de 10 jours après l'envoi du courrier du MAAF qui est daté du 7 novembre.

le SNPA a besoin de votre soutien et si vous n'avez pas encore voté, faites le rapidement, car il ne reste plus beaucoup de jours.

2 décembre 2014

Je défends les Gestionnaires Administratifs
Je défends le soutien
Je défends mes intérêts,

Je vote SNPA FO

CAP des SA

19 novembre 2014



Mobilités

Avancement

grades



SACS



SACE

Bilan de mi stage

Déclaration,

Une évolution vers la catégorie A

L'étude des missions des gestionnaires administratifs des catégories C et B, doit conduire à la reconnaissance des missions réellement effectuées et c'est ainsi que doivent être clairement identifiées les missions de niveau A.

Le résultat de cette étude démontrera le besoin en postes de catégorie A, ce qui doit conduire à l'ouverture d'un concours d'Attachés.

La voie des IRA, n'est absolument pas la solution pour garantir aux SA de l'ONF, un minimum de déroulement de carrière qu'ils sont en droit d'attendre.

Le SNPA demande que l'ONF se base sur cette étude pour obtenir des tutelles, l'ouverture d'un concours interne d'Attaché, que les textes permettent parfaitement. La filière administrative déjà victime du SDO, doit retrouver de la part de l'ensemble de la hiérarchie, toute la considération qu'il lui est due.

Aujourd'hui, le pilotage de l'Etablissement démontre le contraire et pour le SNPA cela est totalement inacceptable.

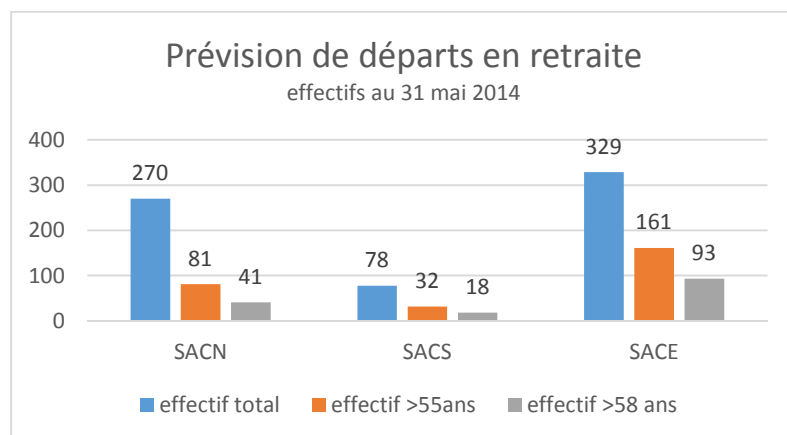
Un déroulement de carrière à l'intérieur du corps

En matière d'avancement de grade, si le SNPA considère comme une avancée, la demande d'un ratio de 18 % au titre de 2015 pour l'avancement au grade de SACS, il est fortement déçu qu'elle ne soit pas formulée pour les années 2016 et 2017.

Le SNPA espère que la demande de dérogation pour 2015, ne connaîtra pas le même sort que les années précédentes, à savoir une fin de non-recevoir. Lors de la rencontre avec le chef du service RH du MAAF, celui-ci a clairement dit qu'il portera la demande de l'ONF, mais pour qu'elle ait un minimum de chance d'aboutir, nous espérons que le rapport de demande de dérogation est suffisamment riche d'arguments.

Le SNPA est très déçu sur cette demande de dérogation a minima, surtout que vous avez refusé de porter une demande de dérogation pour l'accès au grade de SACE, alors que la pyramide des âges démontre que 163 SACE ont 55 ans et plus, ce qui va conduire au départ de la moitié des effectifs de ce grade sur 8 ans. Pour 2015 il est prévu de recruter 9 SACE, bien loin du renouvellement des effectifs actuels, ce qui ne manquera pas dans quelques années de poser des difficultés, car l'ONF ne sera plus en mesure de répondre aux objectifs qui seront fixés par le futur contrat.

Le SNPA déplore le manque d'anticipation.



Le nouveau régime indemnitaire

Un nouveau régime indemnitaire IFSE (indemnité de fonction de sujétion et d'expertise) remplaçant la PGSE et la PSR, doit être mis en œuvre pour le 1^{er} juillet 2015 conformément au décret 2014-513. Ce décret prévoit la définition de 3 niveaux de responsabilités pour le corps des SA.

Les SA de l'ONF appartenant au corps du MAAF, ce qu'a toujours refusé le SNPA (cf les difficultés pour obtenir des ratios dérogatoires par rapport à ceux du MAAF) vont se voir imposé par le MAAF, une organisation de leur régime indemnitaire.

Le SNPA demande qu'un groupe de travail ONF/partenaires sociaux se réunisse le plus rapidement possible, afin qu'un projet ONF soit porté auprès du MAAF, pour ne pas subir les désidératas du Ministère. Comme pour les ratios, les SA de l'ONF ont leur spécificité dans l'exercice de leur missions, donc de leur régime indemnitaire.

La mise en place du nouveau régime indemnitaire, doit être l'occasion de revaloriser le montant des primes.

Conclusion

Nous constatons une évolution statutaire beaucoup plus favorable pour les collègues techniques. La mise en œuvre du NES B pour les collègues techniques démontre un parcours professionnel accéléré pour certains d'entre eux qui étaient encore en catégorie C il y a quelques années.

Le SNPA demande que l'ONF défende plus ardemment l'évolution des Gestionnaires administratifs et n'accepte plus que pour changer de catégorie, il faille aller passer les concours à l'extérieur.

Mobilités

Poste	Statut du poste	Libellé	Localisation	Candidatures	Attribué A	Venant de
4040	SV	Responsable comptabilité	Colmar	1	ABT Marlène	Colmar
9507	SV	Gestionnaire RH et paie	Dijon	Non demandé		
8593	SV	Responsable commercial bois	Charleville-Mézières	Non demandé		
16178	Vacant	Assistant commercial bois	Chalon sur Saône	Non demandé		
7616	SV	Assistant comptable	Besançon	Non demandé		
11606	SV	Gestionnaire RH	Besançon	Non demandé		
2819	SV	Gestionnaire immobilier	Versailles	Non demandé		
3483	SV	Gestionnaire paie OF	Fontainebleau	1 SA contr.		
16193	Vacant	Gestionnaire RH	Fontainebleau	Non demandé		
14089	SV	Assistant travaux	Compiègne	1 SA		
2861	SV	Correspondant SSR	Compiègne	Non demandé		
8937	SV	Gestionnaire immobilier	Epinal	1 TF		
16170	Vacant	Approvisionneur comptable	Epinal	2 (1 SA, Adjoint)	VOIRIN Sophie	Saint Denis
9187	Vacant	Spécialiste informatique territorial	Remiremont	Non demandé		
9516	SV	Assistant juridique	Nancy	Non demandé		
6931	SV	Approvisionneur comptable	Metz	1 SA		
8703	Vacant	Assistant comptabilité études travaux	Bourg en Bresse	Non demandé		
10534	SV	Assistant forêt bois	Bourg en Bresse	1	PITOT Françoise	Saint Etienne
14444	Vacant	Assistant commercial	Grenoble	Non demandé		
13747	SV	Gestionnaire RH Responsable pôle PEF	Bordeaux	3 SA	TEALE-COSTA Nathalie	DG
14926	SV	Gestionnaire RH	Bordeaux	2 SA	Emilie FERRY	Poitiers
15308	SV	Adjoint ACS	Fort de France	3 SA	A la décision du DG	
5447	Vacant	Juriste conseil	Saint Denis	Non demandé		
14937	vacant	Gestionnaire RH ingénieurs	paris	SA	CANET Marie-Laure	Paris

14807	Vacant	Gestionnaire RH	Paris	Non demandé		
13402	SV	Gestionnaire RH	Paris	3 (2SA, 1 SA contr.)	Arbitrage inter corps	
9797	SV	Géomaticien	Toulouse	1	Non vacant	

Pour les affectations des lauréats de l'ONF du concours interne de SA de 2014, qu'ils soient sur la liste principale ou sur la liste complémentaire, nous regrettons que l'administration, ne puissent pas les affecter sur leur poste dans la mesure où celui-ci vient d'être identifié comme de niveau B dans le cadre de l'étude des missions C et B.

Départ de l'ONF

NOM Prénom	Grade	Ancienne situation	Nouvelle situation
Ingrid IGOUT	SACN	Poste 14900 : Responsable financier agence Travaux - Services fonctionnels de l'agence - Agence Travaux - Direction Territoriale "Lorraine" à Nancy	Mobilité au MAAF à compter du 1er juillet 2014
Christine GILLE	SACE	Détachement auprès du Syndicat Mixte Canigo Grand Site le 1er juillet 2011	Intégration directe auprès du Syndicat Mixte Canigo Grand Site avec effet rétroactif au 1er juillet 2011.
Catherine DERROY	SACN	Poste 11308 : Assistante de direction - Direction Forêt - Agence DT Nancy - Direction Territoriale "Lorraine" à Nancy	Mobilité au MAAF au 01/09/2014
Jean-Pierre FIALEIX	SACE	En détachement auprès du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie depuis le 12/11/2010	Intégration auprès du Ministère le 01/07/2014.

Avancement dans les grades

Le SNPA (**4 sièges sur 6**) à la CAP a présenté une liste commune avec le SNUPFEN, pour les 2 tableaux d'avancement.

Avancement au grade de SACS au titre de 2015

Un taux dérogatoire à hauteur de 18 % a été demandé à la Fonction Publique. Une réponse devrait être adressée à l'ONF dans les prochains jours.

Dès lors que la réunion entre les organisations syndicales de l'ONF et le chef du service RH du MAAF, a eu lieu le 21 octobre dernier, l'ONF et le MAAF auraient pu faire la demande de dérogation beaucoup plus vite, ce qui aurait permis de diffuser les tableaux d'avancement dans ce compte rendu.

Conditions statutaires : 1 an dans le 6^è échelon de SACN et 5 ans en catégorie B

Agents remplissant les conditions : 201 dont 139 par TA

Ratio promus sur promouvables :

Nombre de possibilités :

Rompu 2014 = 0,71

Nombre de promotions possibles

Rompu pour le tableau 2016 =

DT	Agents remplissant les conditions statutaires	Agents classés	Agents non classés	Agents proposés non	Agents proposés à l'ancienneté	PROMUS
Alsace	7	3	4			
BCA	13	3	10			
COAL	12	5	7			
Franche-Comté	9	3	6			
IDF-NO	15	9	6			
Lorraine	20	3	17			
Méditerranée	18	6	11		1	
Rhône Alpes	11	6	4		1	
Sud-Ouest	8	4	4			
Corse Dom	11	8	1	2		
DG	15	5	10			
Détachés						
Total	139	55	80	2	2	

Avancement au grade de SACE au titre de 2015

Le taux n'ayant pas encore été validé par la Fonction Publique, le tableau sera publié dans les prochains jours.

Conditions statutaires :

- Etre SACS avec 1 an dans le 6^è échelon et 5 ans en B

Agents remplissant les conditions : 83 dont 76 par tableau d'avancement

Ratio promus sur promouvables :

Nombre de promotion possible :

Rompu 2014 : 0,01

Nombre de promotions possibles :

Rompu pour le tableau 2016 : 0,14

DT	Agents remplissant les conditions	Agents classés	Agents non classés	Agents non proposés	Agents Proposés à l'ancienneté	PROMUS
Alsace	6	3	3			
BCA	8	1	7			
COAL	6	3	3			
Franche-Comté	8	3	5			
IDF-NO	3	3				
Lorraine	10	2	8			
Méditerranée	11	5	6			
Rhône Alpes	10	5	5			
Sud-Ouest	5	1	4			
Corse Dom	4	3	1			
DG	4	1	3			
Détachés	1	1				
Total	76	31	45			

Bilan de mi stage

Sur les 7 bilans de mi- stage présentés à la CAP, 6 font état d'une bonne intégration au poste et 1 révèle quelques difficultés. Nous serons très attentifs à cette situation.

Départs en retraite

Nom et Prénom	Grade	DT	Poste	Date de départ
THIRION Georges	SACE	Lorraine	13047	01-janv.-14
PIEJOUGEAT Maryse	SACE	Méditerranée	15667	01-janv.-14
SCORDEL Gina	SACS	BCA	10143	01-janv.-14
73646 MELOUL Joelle	SACE	Méditerranée	1107	01-janv.-14
PAGES Jocelyne	SACS	Méditerranée	10984	01-janv.-14
ROCHE Mireille	SACS	Siège	6418	01-mars-14
MYOTTE Mireille	SACN	Franche-comte	99	01-avr.-14
FAURE Jean-Michel	SACE	Méditerranée	2516	01-avr.-14
WILLEMIN Martine	SACE	Franche-comte	13053	01-mai-14
GREUZAT Marie-Christine	SACE	Centre-ouest	12562	01-mai-14
DENIS Martine	SACE	Centre-ouest	6707	26-mai-14
TINTINGER Christian	SACS	Centre-ouest	14606	01-juin-14
DESMARAIS Martine	SACN	IDF-NO	15962	01-juil.-14
FRANCOIS Nicole	SACN	Lorraine	9041	01-juil.-14
LAGARDE Marie-Claire	SACS	IDF-NO	771	01-juil.-14
AMANN Clement	SACN	Alsace	11315	01-juil.-14
GERAUD Martine	SACE	Méditerranée	2339	01-août-14
LASCOURS Eliane	SACE	Sud-ouest	12775	01-août-14
BERNER Marie-Claude	SACN	IDF-NO	11072	27-août-14
BRICKERT Lise	SACN	Alsace	2567	01-sept.-14
HENRION Myriam	SACE	Centre-ouest	12113	01-sept.-14
PERILLAUD Marie	SACS	Centre-ouest	5942	15-sept.-14
LARRIERE Marie-Ange	SACN	Sud-ouest	12071	31-oct.-14
BILLEREY Gilles	SACE	Franche-comte	7616	01-nov.-14
ROBIN Marie-Helene	SACN	Lorraine	6931	01-nov.-14
GUIGONNET Marinette	SACN	Rhône-alpes	13411	01-déc.-14
ICART Annick	SACE	Méditerranée	12286	31-déc.-14
D'ASTE Marie-Therese	SACE	Méditerranée	12293	31-déc.-14

Suivi liste d'aptitude SA 2014

Isabelle CLAUSS	Poste n° 4727 - Assistante de formation - Direction des ressources humaines - Agence DT Nancy - Direction territoriale "Lorraine" à Nancy.	Nommée et reclassée sur son poste au 01/07/2014.
Josiane LAVASTRE	Poste n° 16263 - Assistant commercial bois - Services fonctionnels agence de Valence - Agence interdépartementale Drôme-Ardèche - Direction territoriale "Rhône-Alpes" à Aubenas.	Nommée et reclassée sur son poste au 01/07/2014.
Blandine BOSCH	Poste n° 16264 - Assistante comptable et affaires générales - Services fonctionnels de l'agence - Agence Nord Alsace - Direction territoriale "Alsace" à Saverne.	Nommée et reclassée sur son poste au 01/07/2014.
Nicole VELAI DOMESTRY	Poste n° 16265 - Assistant sp. foncier - Services fonctionnels DR Martinique - Direction régionale de la Martinique - Coordination Corse/DOM à Fort de France.	Nommée et reclassée sur son poste au 01/07/2014.
Annie VIACROZE	Poste n° 16266 - Assistant travaux et états d'assiette - Service forêt - Agence régionale Limousin - Direction Territoriale "Centre Ouest Auvergne Limousin" à Tulle.	Nommée et reclassée sur son poste au 01/07/2014.
Anne STERI	Poste n° 4252 - Assistant RH et assistant de direction - Services fonctionnels de l'Agence de Metz - Agence de Metz - Direction Territoriale "Lorraine" à Thionville	
Bernadette RENAUD	Poste 325 - Assistant spécialisé dominante Coupes - Service Bois - Agence départementale Jura - Direction Territoriale "Franche-Comté" à Saint-Laurent-en-Grandvaux	

Pour les deux collègues non encore nommés, l'administration prévoit de trouver une solution avant la prochaine CAP.

Suivi des postes portés vacants

N° Post	DT	Agence	Intitulé	Observations
7574	COORDINATION CORSE DOM	DIRECTION REGIONALE DE GUADELOUPE	Chef de projets complexes	Poste non vacant, agent n'ayant pas fait mobilité
10262	COORDINATION CORSE DOM	AGENCE TRAVAUX REUNION	Responsable d'UP Travaux	Affectation au 01/09/2014 d'un TFP
3938	COORDINATION CORSE DOM	DIRECTION REGIONALE LA REUNION	Gestionnaire ressources humaines	Poste non vacant, agent n'ayant pas fait mobilité
5447	COORDINATION CORSE DOM	DIRECTION REGIONALE LA REUNION	Juriste conseil	Poste mis en appel CAP de novembre 2014
7620	COORDINATION CORSE DOM	DIRECTION REGIONALE LA REUNION	Chef de projets complexes	Affectation au 01/09/2014 d'un TFP
15968	DT ALSACE	AGENCE DT STRASBOURG	Comptable ordonnateur	Proposé aux lauréats concours interne et externe 2014
8593	DT BOURGOGNE - CHAMPAGNE-ARDENNE	AGENCE DEPARTEMENTALE ARDENNES	Assistant commercial bois	Poste non vacant, agent n'ayant pas fait mobilité
14474	DT CENTRE OUEST AUVERGNELIMOUSIN	AGENCE BERRY BOURBONNAIS	Assistant UP	Affectation au 01/09/2014 d'un TFP
16092	DT FRANCHE-COMTE	AGENCE DEPARTEMENTALE JURA	Assistant UP	Poste créé pour nomination B. RENAUD LA 2013 supprimé en août 2014
859	DT ILE-DE-FRANCE-NORD-OUEST	AGENCE REGIONALE PICARDIE	Assistant administratif	Poste non vacant, agent n'ayant pas fait mobilité
2861	DT ILE-DE-FRANCE-NORD-OUEST	AGENCE REGIONALE PICARDIE	Spécialiste systèmes et réseaux	Poste non vacant, agent n'ayant pas fait mobilité
13064	DT LORRAINE	AGENCE DT NANCY	Gestionnaire immobilier bâti	Poste non vacant, agent n'ayant pas fait mobilité
9187	DT LORRAINE	AGENCE DT NANCY	Spécialiste systèmes et réseaux	Poste mis en appel CAP de novembre 2014
13356	DT MEDITERRANEE	AGENCE BOUCHES-DU-RHONE - VAUCLUSE	Producteur	Poste mis en appel CAP de novembre 2014 en B technique
2339	DT MEDITERRANEE	AGENCE DT AIX-EN-PROVENCE	Assistant administratif	Proposé aux lauréats concours interne et externe 2014
13411	DT RHONE-ALPES	AGENCE DEPARTEMENTALE SAVOIE	Comptable ordonnateur	Proposé aux lauréats concours interne et externe 2014
14444	DT RHONE-ALPES	SERVICE RTM ISERE	Assistant commercial	Poste mis en appel CAP de novembre 2014 - proposé aux lauréats concours interne et externe si vacant
16082	DT RHONE-ALPES	AGENCE DT LYON	Spécialiste systèmes et réseaux	Affectation au 01/09/2014 d'un CTF
11720	DG	AGENCE COMPTABLE	Comptable	Proposé aux lauréats concours interne et externe 2014
14936	DG	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	Assistant de direction	Proposé aux lauréats concours interne et externe 2014
10221	DG	SECRETARIAT GENERAL	Assistant administratif	Poste non vacant, agent n'ayant pas obtenu son détachement

Questions diverses

Réponses à la déclaration du SNPA FO

Missions C et B

En matière de balayage des fiches de postes, il reste 2 structures qui n'ont pas terminé leurs travaux.

L'engagement de porter le plan de requalification des C en B pour le 31 décembre 2014, ne sera pas tenu. Un décalage de plusieurs mois est malheureusement à prévoir. Pour le SNPA les promesses ne sont pas tenues et ce n'est pas la première fois.

Chaque collègue sera prochainement invité à valider sa fiche de poste.

L'identification des postes de A occupés par des SA, aura bien lieu.

L'étude sur les missions des C et B servira de travail préparatoire à la mise en place du futur régime indemnitaire (IFSE, confère journal de l'infostore diffusé début novembre).

IFSE

Pour l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) il y aura 3 niveaux de responsabilité dans le corps des SA. Le SNPA continue de demander l'organisation d'un groupe de travail interne à l'ONF sur ce sujet afin de ne pas subir les exigences du MAAF. Le SNPA abordera ce sujet dans d'autres instances.

A la demande de revalorisation du régime indemnitaire, la DRH répond que cela sera abordé et cadré lors de la négociation du futur contrat d'objectifs.

CONCOURS

Des concours interne et externe de SA seront organisés l'an prochain sous une forme de mutualisation au niveau interministériel. Le nombre de poste n'est pas connu actuellement, mais le SNPA réitère sa demande d'augmentation du nombre de postes mis au concours

Virginie VEAU répond que la promotion des SA dans le corps des Attachés ne peut passer que par le concours des IRA et que c'est une position constante de la Fonction Publique. Le SNPA ne peut pas se satisfaire d'une telle réponse.

En matière d'affectation des lauréats des concours interne et externe de SA 2014, l'administration répond au SNPA, que la liste sera arrêtée pour la fin du mois de novembre.

Faute de moyens, la DRH répond qu'il n'est pas prévu de préparation aux examens de SACS et de SACE. Le SNPA n'accepte pas cette réponse et comprend que la préparation pour l'examen de SACE 2014 n'est due qu'à la préparation à l'oral de CTF. Encore une fois, le SNPA constate le manque de considération pour les corps administratifs. Toutefois une formation existe sur la plateforme fonction publique. Une information sera diffusée aux territoires en ce sens.

Avancement

La notion de grand mérite pour les tableaux d'avancement est supprimée, c'était un engagement du DG. La note de service sera prochainement modifiée.

La prochaine CAP se tiendra le 12 mars 2015.

Les représentants à la CAP

Cécile Flamand, Isabelle De Los Santos, Monique Tharotte, Danièle Graff, Marie-Paule Guesnon

Je défends mon avenir, je défends le soutien,
je défends les Gestionnaires Administratifs

Je VOTE SNPA-FO

qui présente des listes entières ce qui est l'unique
garantie de pouvoir être défendu,
quel que soit son grade.

Le 13 octobre 2014

Monsieur le Directeur Général,

Le SNPA rappelle constamment que l'ONF doit mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des ressources humaines, et à ce titre il préconise que la liste complémentaire des concours atteigne 200 % de la liste principale.

L'importance d'une telle liste complémentaire a pour but de répondre aux besoins inconnus lors de l'organisation du concours, à savoir la libération de nouveaux postes entre deux concours, ce qui permet d'améliorer le fonctionnement des services en diminuant le taux de vacance de postes, tant décrié actuellement au sein de l'ONF.

Les résultats du concours interne de SA, correspondent à la demande du SNPA, puisque 8 collègues sont inscrits en liste complémentaire, pour 4 lauréats.

Par de là d'éventuelles défections sur la liste principale, le SNPA demande à ce que la liste complémentaire soit exploitée en totalité.

Le SNPA ne saurait accepter une exploitation partielle de cette liste complémentaire et de surcroit pour répondre uniquement à des défections de la liste principale.

Le remplacement d'un fonctionnaire sur deux, règle imposée par l'Etat, n'est pas une contrainte pour l'exploitation dans sa totalité de la liste complémentaire, car l'ONF connaît environ 80 départs annuellement pour un motif autre que celui de la retraite. Ces 80 départs peuvent et doivent être pourvus sans restriction par les listes complémentaires.

Le SNPA - dès lors que vous avez accédé à la constitution d'une liste complémentaire égale à 200% de la liste principale – souhaite que l'ensemble des collègues qui y sont inscrits soit nommé d'ici au prochain concours.

Toute autre politique en la matière serait extrêmement mal vécue, non seulement par les intéressés, mais aussi par l'ensemble des adjoints administratifs, puisque ceux-ci aspirent légitimement à une promotion dans le corps des SA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général



Monsieur Marc COULON
Secrétaire Général
du SNPA-ONF-FO

- 3 NOV. 2014

2, av. de Saint-Mandé
75570 Paris Cedex 12
Tél. : 01 40 19 58 00
Fax : 01 40 19 58 77

Objet : votre courrier du 13 octobre 2014 relatif aux listes complémentaires des concours.

Monsieur le Secrétaire Général,

Je fais suite à votre courrier du 13 octobre dernier, par lequel vous m'avez fait part de votre souhait que la possibilité pour l'administration d'avoir largement recours à la liste complémentaire au concours interne de recrutement de secrétaire administratif, soit effectivement utilisée.

Les textes statutaires de la fonction publique prévoient en effet que la liste complémentaire d'un concours peut être utilisée pour pallier les désistements des lauréats figurant en liste principale ou pour pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle entre deux concours, au fur et à mesure des besoins. Le nombre de reçus sur cette liste peut atteindre jusqu'à 200% du nombre de poste offerts au concours. Les nominations sur les postes vacants doivent respecter les proportions entre recrutement interne et externe fixées par arrêté pour chaque concours. La liste est caduque à l'ouverture d'un nouveau concours, ou à défaut dans un délai de deux ans.

La liste complémentaire du dernier concours de secrétaire administratif a été fixée au maximum prévu par la disposition rappelée ci-dessus, ce qui était d'ailleurs conforme à votre demande. Pour autant, l'administration reste libre d'utiliser cette ressource en fonction de son appréciation des besoins du service, et n'est liée par aucune obligation de recrutement des candidats figurant sur liste complémentaire, y compris pour un concours interne.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Pascal VINÉ



Office National des Forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS
Site internet : www.onf.fr
Certifié ISO 9001 - ISO 14001